

JOURNAL

DE

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU MERCREDI, 18 OCTOBRE 1797.

De Vienne, le 11 Octobre

Les espérances de paix qui s'étoient accrues presque jusqu'à la certitude, commencent à s'affoiblir beaucoup. Il paroît hors de doute que les françois se sont écartés des préliminaires de paix signés à Leoben, et qu'ils forment de nouvelles prétentions, absolument incompatibles avec le bien-être de notre monarchie et l'intégrité de l'Empire. Cependant l'on a cru devoir faire un dernier effort, et l'on en attend le résultat. C'est à cette fin que l'armistice a été prolongé jusqu'au 21 de ce mois.

C'est dans un grand conseil de guerre qui a été tenu ici et auquel M. le général de Mack a assisté, que l'on a résolu de mettre la ville et le port de Trieste en état de défense. M. le général marquis de Châtelier a été nommé commandant de cette place.

Il vient d'être publié en Bohême un édit en faveur des Juifs.

De Londres, du 7 Octobre. (par la voie de France.)

On prétend aujourd'hui que les dépêches apportées par le dernier courrier françois, M. Lacleue, n'avoient aucun rapport avec les négociations de Lille. Ce courrier venoit, dit-on, d'Udine; il n'est resté que douze heures à Paris, et a été expédié aussitôt à Londres par le Directoire; à son arrivée, on a envoyé un exprès au lord Malmebury qui s'est rendu ici sur le Midi; il a prudemment recommandé de loger ce françois chez un messager d'Etat jusqu'à ce qu'il eût préparé la réponse. L'on suppose que ce lord entretenoit une correspondance suivie avec quelque agent britannique ou imperial à Udine, et que cet agent lui a fait parvenir quelque avis important, croyant qu'il se trouvoit encore à Lille. Voilà ce que nos papiers racontent

Il paroît que nos ministres ont résolu de retarder la publication du manifeste projeté, vraisemblablement parcequ'on espère de renouer les négociations.

Avant-hier, les deux chambres du parlement se sont assemblées pour la forme. Les lords nommés pour composer la commission royale se sont rendus à la chambre des pairs, où ils ont pris séance, suivant l'usage, au dessous du trône. Le *clerk* de la chambre des communes a paru aussi à la barre comme représentant le corps entier. On a fait alors lecture de l'acte par lequel Sa Majesté déclare que les deux chambres sont prorogées jusqu'au Jeudi 2 Novembre; en conséquence on a donné, suivant l'usage, l'ordre de faire tous les préparatifs nécessaires à cet objet. Les lords qui ont assisté en costume à cette cérémonie, étoient: le très-honoré comte Spencer, comme orateur de la chambre, à la place du lord Chancelier, absent pour cause d'incommodité; le duc de Portland et le comte de Westmorland.

Les troupes britanniques qui se trouvoient à Lisbonne et dans les environs ont pris possession du fort Saint-Julien et y ont mis une garnison. Ce fort domine le port de cette capitale et tous ceux qui se trouvent dans le voisinage. On assure que le lord Saint-Vincent a signifié à la cour de Lisbonne que, non obstant le traité conclu entre la France et le Portugal, son intention étoit de passer l'hiver dans ce port, mais qu'il ne feroit aucune entreprise contre les Portugais, si ceux-ci ne faisoient aucune tentative contre lui.

Extrait des Nouvelles de Paris, du 12 Octobre.

Le général Buonaparte a envoyé au Directoire les adresses de différens corps de l'armée d'Italie sur la journée du 18 Fructidor. Elles

contiennent des félicitations sur le succès de cette journée et des assurances de dévouement etc.

Les anglois ont voulu seconder quelques mouvemens des Paolistes en Corse; ils n'ont point réusli.

Les journaux jacobins annoncent qu'il circule un imprimé, portant invitation aux amis du Roi de se rendre en armes en Provence. Ils ajoutent que les individus qui, en exécution de la loi du 19 Fructidor, veulent sortir du territoire de la république, en sont fortement empêchés sur tous les points de la ci-devant Provence. — Suivant le *Conservateur*, les départemens des Landes, le Tarn, l'Aveyron, la Lozère, l'Ardèche, le Rhône et Loire, l'Isère, Vancluse, les Bouches du Rhône, les Basses-Alpes, forment une chaîne de contre-révolution qui menace d'enlacer tout le Midi de la France et de l'enflammer des feux de la guerre civile.

Un arrêté du Directoire exécutif, en date du 9 Vendémiaire, donne aux troupes des colonies une faveur pareille à celles qui servent en Europe, et les y assimile, autant que les localités le permettront.

On s'occupe beaucoup du grand voyage des éléphans qui sont en route de la Hollande pour Paris; leur passage excite partout une révolution de curiosité: que fera-ce, quand ces étrangers seront ici, où la nouveauté a tant d'empire?

Voici ce qu'on raconte du général Hoche, peu de tems avant sa mort: C'est un chirurgien qui parle: „Nous touchions alors à l'époque memorable qui a amené le 18 Fructidor; ses relations s'étoient multipliées à l'infini; il s'étoit occupé à la recherche des traîtres, à les démasquer, à les poursuivre; tous les papiers publics faisoient mention de lui, et il avoit la bonté de répondre à tous les pamphlets, à toutes les calomnies qui le concernoient. Il lisoit et voyoit tout; enfin le jour désiré arrive; il reçoit le courrier le 21, il envoie chercher tout son état-major, il fit passer sa joie à tout le monde, et lorsque j'entrâi pour y concourir, d'aussi loin qu'il me vit, il s'écria: *Docteur, je n'ai plus besoin de vous, mon rhume est guéri, voilà le remède*, en désignant la lettre qu'il tenoit à la main, et qui étoit celle de Barras, annonçant l'arrestation des traîtres.

Le conseil des anciens a rejeté la résolution sur les passeports. Le motif de ce rejet est que la disposition qui oblige de justifier des payemens des contributions pour en obtenir, n'est autre chose qu'une véritable contrainte par corps pour l'acquiescement de l'im-

pôt, qui empêcheroit celui qui seroit en retard de disposer de sa personne, peut-être pour des affaires qui le mettroient en état de satisfaire à cette dette.

Les scellés viennent d'être apposés sur les presses du *Journal du Soir de la rue de Chartres*. On les a mis, ces jours derniers, sur les presses de Prudhomme qui faisoit imprimer un ouvrage intitulé: *les crimes des trois assemblées*. On le dit lui-même arrêté.

Hier, la police a fait une visite chez plusieurs libraires. On a saisi l'*Histoire du siège de Lyon*, les *Mémoires de Bertrand Mollevilla*, et les *Brigands démasqués*. On cherchoit un mémoire de Carnot.

La famille Lajolais, fortement accusée d'entretenir des liaisons contre-révolutionnaires, et enfermée au Temple, a été remise en liberté, parcequ'on a reconnu que les imputations sous lesquelles elle gémissoit, étoient dénuées de fondement.

Les *Pères du Conseil*, réunis dans l'église de Notre-Dame, viennent de publier une instruction pour démontrer la nécessité de prêter le serment imposé par la loi du 19 Fructidor, et une lettre d'exhortation aux évêques et aux prêtres qui résident en France. Ils recommandent expressément aux fidèles l'obéissance au gouvernement républicain, et déclarent que l'église gallicane n'admet dans ses rangs que des pasteurs qui ont manifesté leur soumission, et donné la garantie légale à cet égard.

On dit que la princesse de Carency, née *Rochechouart*, et belle-fille au fameux duc de la Vauguyon, a reçu du ministre de la police, l'ordre de quitter la France, avec toute sa famille. On ajoute qu'elle a pris des passeports pour l'Espagne.

On a beaucoup ri de la disparition de l'émigré d'Hamecourt, au moment où il alloit être jugé. Le Directoire, dit à ce sujet Pontier, a fait les *gras yeux*; le ministre Sotin, dans sa colère patriotique, s'en est pris à la *queue de Carnot*; le bureau central a été mandé au Luxembourg..... Un autre journaliste assure que d'Hamecourt s'est offert de prouver qu'il avoit donné 300 louis à certain personnage pour obtenir la radiation, et que cette circonstance peut expliquer son *éclipse*.

Parmi les nouveaux journaux qui paroissent, on en distingue quelques-uns qui ont un but moral bien décidé. Tels sont le *Courier des Enfants*, le *Courier des Adolescents*, le *Père de Famille*. Ce dernier surtout offre un véritable intérêt; il est écrit avec sagesse, et doit être recherché par la classe de lecteurs qui comptent la vertu et les mœurs pour quelque chose, et qui, sans s'arrêter aux causes secondes, jugent une na-

mon et son gouvernement par la moralité des individus qui la composent.

L'on doit s'attendre à voir bientôt reparoître sur la scène Barrère, Billand-Varenne, Romme et autres chefs du Jacobinisme. Quelques journalistes font déjà leur éloge; la *Gazette Nationale* déclare que le jugement de la Haute-Cour de Vendôme a été une affaire de parti, que cette cour étoit influencée par des hommes qui sous prétexte de réparer les maux de la révolution, marchaient à la royauté par des révolutions nouvelles; que Drouet, cet énergique républicain fut l'innocente victime de ce déchaînement de passions etc.

Voici un nouvel extrait de la notice sur les premières années de Buonaparte:

„Buonaparte quitta l'école de Brienne en 1785. Lors de son arrivée à Paris, il témoigna son penchant pour le service de l'artillerie. Il s'appliqua aux mathématiques avec un zèle infatigable; ce fut son étude principale, et il fut bientôt en état de subir les examens nécessaires. Ils eurent pour lui un succès complet, et il fut placé officier d'artillerie dans le régiment de la Pere, peu de temps avant la révolution. D'après les principes dont Buonaparte avoit fait profession dès ses plus jeunes ans, on ne doit pas douter qu'à cette époque mémorable il ne se soit déclaré en faveur de l'indépendance. Quoiqu'il y eût quelque danger à se prononcer dès le commencement des troubles, Buonaparte dédaigna de le faire; il adopta avec enthousiasme les principes de liberté et d'égalité. Presque tous les camarades blâmèrent en lui une détermination si brusque. L'esprit de parti occasionna bientôt après les plus violentes altercations entre eux et lui; et peu s'en fallut que la perte de leur amitié n'entraînât celle de sa vie. Un jour qu'il se promenoit au bord de l'eau avec quelques jeunes officiers qui étoient de la société habituelle, la dispute s'échauffa à tel point, que dans un de ces accès de frénésie qui caractérisent toutes les guerres d'opinion, les camarades le saisirent et furent sur le point de le jeter dans la rivière. La colère ne les aveugla cependant pas sur la lâcheté qu'il y auroit eu à abuser ainsi de la supériorité du nombre. Ils se continrent, et le futur vainqueur de l'Italie fut rendu à ses destinées. „

Suite de l'extrait de la lettre oubliée à Lille par Lord Malmesbury.

Après les premières lenteurs d'usage, après m'être bien traîné sur les préliminaires, sur les consultations, enfin, sur tout ce qui étoit avant quelque chose, je me décidai à présenter un projet. Ce projet étoit d'une composition rare:

vous allez le juger; car je veux non-seulement vous le dire, mais même vous le peindre.

Ce projet de traité présentoit d'abord les glorieux titres de sérénissime et très-puissant prince Georges III, par la grace de Dieu (comme chacun sait), Roi de la Grande-Bretagne, de France et d'Irlande, etc. et de plus, architrésorier du Saint-Empire Romain. — Il rappelloit ensuite et ratifioit, en tant que de besoin, les dix traités de paix, depuis celui de Nimègue, en 1678, jusqu'à celui de Versailles en 1763. — Et, enfin, après avoir établi en principe le *status ante bellum* pour servir de base au nouveau traité, il étoit dit: Je copie littéralement le projet.

„ 1^o. Les deux parties sont convenues d'excepter de principe des restitutions réciproques,

qui restera en toute propriété à S. M. B.

„ 2^o. S. M. B. s'engage à conclure un traité de paix définitif avec S. M. Cath. sur le pied du *status ante bellum*, avec l'exception de

qui restera en pleine propriété à S. M. B.

„ 3^o. S. M. B. s'engage pareillement à conclure un traité de paix définitif avec la Rép. Bat. sur le pied du *status ante bellum*, avec l'exception de

qui restera en pleine propriété à S. M. B., & de

qui sera cédé à S. M. B., en échange de

Vous entrevoyez déjà, Mylord, dans ces heureuses lacunes, dont l'espace n'indiquoit pas de médiocres remplissages, et sur lesquelles je vous prie d'arrêter un instant vos regards, un moyen fécond et presque inépuisable de délais; car enfin, deux moyens se présentoient alors aux négociateurs françois; le premier, de demander que ces lacunes fussent remplies, et de disputer ensuite le terrain pied à pied; le second, d'opposer un contre projet tout en lacunes aussi, et qu'on eût pu réduire à ce seul article:

„Les parties contractantes sont convenues de prendre pour base du traité définitif, le *status ante bellum*, à l'exception de

qui sera cédé, en toute propriété, à la République françoise.

Il faut convenir, Mylord, que ce dernier moyen eût été plaçant, et qu'une négociation de lacunes contre lacunes, de papier blanc contre papier blanc, présentoit une particularité toute nouvelle dans l'histoire diplomatique: il est vrai que la réponse se trouvoit plus gaie que l'attaque, et que les rieurs se fussent naturellement placés du côté des françois; mais, si les françois avoient eu les rieurs pour eux,

nous pouvions espérer d'avoir le tems pour nous; et encore une fois, c'est du tems qu'il nous falloit ici.— Qui pourroit dire, en effet, combien de tems ces lacunes auroient pu rester en opposition, et pour ainsi dire, en présence l'une de l'autre? Comment terminer ce genre de débat? On peut bien prouver qu'un raisonnement vaut mieux que celui qu'on oppose; mais comment prouver qu'une lacune vaut mieux qu'une autre lacune; que rien vaut mieux que rien? Les négociateurs françois n'eussent dit: „Remplissez vos lacunes,; je n'eusse pas manqué de répondre: „Remplissez auparavant les vôtres,;— Non, c'est à vous à commencer. — Non, ce n'est pas à moi. Et qui pouvoit prononcer dans ce conflit?

Aussi les françois qui, sans avoir perdu leur ancienne gaieté, ont appris pourtant à traiter sérieusement ce qu'il y a de plus sérieux au monde, et qui ne croient plus que tout doive se terminer par une chanson ou un bon mot, écartant cette espèce de réponse récriminatoire, s'en tinrent au premier moyen, celui de me demander quelles étoient ces exceptions que l'Angleterre prétendoit se réserver?

(La suite demain.)

De Bruxelles, le 11 Octobre.

Les membres de la nouvelle administration centrale de notre département sont: Fourmaux, ex-président de la municipalité; Deberriot et Bataille, de l'ancienne administration; Foubert, juge-de-peace, et Lehardi, homme de loi. Le citoyen Paradis, secrétaire-général, ainsi que trois chefs de bureau, ont donné leur démission. La municipalité de Bruxelles a été aussi destituée. Quatre des nouveaux membres nommés par le gouvernement, ayant refusé d'accepter ces fonctions, les cinq autres se sont choisis d'autres collègues.

Les effets des journalistes condamnés à la déportation ont été enlevés et seront mis en vente cette semaine, au profit de la république.

De Leyde, le 12 Octobre.

Pendant la journée d'hier, particulièrement dans l'après-midi jusqu'au soir, l'on a entendu ici une forte canonnade en mer. La sortie de la flotte Batave a d'abord fait supposer une action, du moins quelque combat partiel. S'il y a eu une rencontre, nous ne tarderons pas d'en être éclaircis.

De Ratisbonne, le 14 Octobre.

D'après des avis certains, les trois personnes suivantes viennent d'être adjointes à l'ambassade impériale pour le congrès de paix: M. Bienl, secrétaire du cabinet impérial, qui de-

puis le commencement de la guerre, a dirigé avec un zèle et une habileté généralement reconnus les affaires de l'Empire relatives à la partie militaire, au quartier-général du commandant en chef de l'armée impériale et d'Empire: M. Schraut, secrétaire de légation impériale; et M. Blum conseiller de l'évêque de Strasbourg, qui s'est fait si avantageusement connaître par les recherches sur les frontières Occidentales de l'Allace ainsi que par d'autres écrits.

De Coblenz, le 15 Octobre.

Environ 10 mille hommes de troupes françoises devoient commencer à camper le 13 près de Metternich. Mais en conséquence de nouveaux ordres, ce camp n'aura pas lieu.

Les membres de notre ancien Sénat, viennent d'envoyer à Bonn, une députation chargée de protester contre leur destitution et de réclamer la permission de consulter la voix du peuple à cet égard.

De Cologne, le 15 Octobre.

Hier à Midi, les camps d'Urbach et de Pfenzenbourg du côté de Mulheim, ont été levés, en conséquence d'un ordre supérieur, et les troupes qui les formoient, sont rentrées dans leurs anciens cantonnemens.

De Siegen, le 16 Octobre.

Les corps d'infanterie françoise qui campoient sur différens points, sont tous rentrés dans leurs cantonnemens respectifs. L'en parle toujours beaucoup de paix; cependant à en juger par différentes dispositions, les françois ne sont pas intentionnés de quitter de sitôt notre pays.

*** De Brême, le 3 Octobre.*

On a publié hier un décret du sénat qui défend aux particuliers de cette ville de recevoir chez eux à l'avenir les étrangers, émigrés ou exilés de leur patrie, sans la permission expresse du sénat. On n'accordera cette permission que dans des cas très particuliers et par des raisons d'importance. On ne peut donc pas conseiller aux étrangers insentimentés de choisir cette place pour leur séjour, surtout s'ils n'ont que des raisons de convenance, sans être portés, ni propres à se fixer ici comme citoyens. Le manque de demeures occasionné par plusieurs circonstances, joint à d'autres raisons de conséquence, a rendu nécessaire ce règlement, et l'on a pris toutes les mesures convenables pour l'exécuter avec rigueur.